



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2025 06

25 Janvier 2025

EAU POTABLE : ENCORE UNE POLLUTION ANCIENNE DANGEREUSE

Depuis quelques mois, nous vous informons sur la pollution des eaux de consommation (y compris les eaux minérales). Une pollution ancienne due à l'utilisation des tuyauteries en Chlorure de Vinyle monomère dans les années 1970 devient problématique du fait de sa gravité. Ces tuyauteries permettent dans certaines circonstances de transmettre du CVM (Chlorure de vinyle monomère) sous forme de gaz dissous dans l'eau acheminée par ces conduites.

Le CVM est classé cancérigène certain pour l'humain par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) depuis...1987.

La directive Européenne sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, fixe depuis 1998, une valeur limite de 0,5microgramme (μg) de CVM par litre d'eau. Cette directive a été transcrite en droit français en 2003 seulement. Mais depuis cette date, la directive n'est toujours pas respectée et plusieurs centaines de milliers d'habitants sont exposés au CVM avec toutes les conséquences sur leur santé.

Il a fallu attendre jusqu'en 2011 pour que les analyses en recherche de CVM soient effectuées sur l'ensemble du territoire. Reste le problème concernant ces analyses. Le CVM est plus ou moins dense dans les canalisations suivant le lieu de prélèvement et la chaleur qui augmente sa dispersion. Si bien que dans un réseau d'eau, les concentrations de CVM sous forme de gaz dissous dans l'eau, varient. Ces concentrations sont

d'autant plus élevées que les eaux stagnent dans les tuyauteries. Si bien que ceux qui sont en bout de ligne, sont plus exposés que ceux qui sont sur une ligne principale.

Afin de diminuer ces concentrations, des purges sont effectuées sur le réseau particulièrement pollué. Il n'est pas rare qu'une purge intervienne avant les prélèvements aux fins d'analyses. Vous avez peut-être vu le reportage sur le sujet dans l'émission Ras le Front de France 5 où un habitant faisait remarquer qu'en cette période, où l'eau est précieuse, ces purges sont dispendieuses en eau potable.

Devant les dangers sanitaires, il est urgent de changer toutes les canalisations concernées. Mais là se pose le problème de leur repérage, puisque selon le Ministère de la Santé 140 000 kms de canalisations seraient concernés alors que pour les distributeurs d'eau ce seraient 340 000 kms sur un total de 900 000 kms de réseau national. Et bien sûr se pose le problème du coût. Celui-ci a été évalué aux alentours de 12 milliards € en prenant l'hypothèse la plus basse de 140 000 Kms de conduites à remplacer.

En l'occurrence, si dans les années 1970, l'installation de réseau en CVM semblait moins onéreuse, il se trouve qu'à posteriori les coûts auraient été moindres avec des canalisations en fonte. Qui va supporter la charge ? Il n'est pas possible que cela se fasse avec une répercussion sur le prix de l'eau. Les consommateurs ne sont aucunement responsables des erreurs commises par les administrations qui ont permis les travaux en 1970.

Notre secteur n'est pas épargné. Nous savons déjà que le syndicat des eaux de Beaufort est touché par des installations à Savigny en Revermont où une association s'est créée pour obtenir le changement des canalisations concernées. Il existe certainement d'autres secteurs concernés par ce problème. Nous avons demandé à l'ARS Bourgogne Franche Comté de nous donner la liste de ceux-ci et d'agir pour le remplacement des canalisations.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association